



116, Route d'Espagne
Bâtiment Hélios 2 - B.P. 44741
31047 TOULOUSE CEDEX 1

Tél. 05 34 40 98 93

Fax. 05 34 40 98 99



ou par virement sur notre compte
C.D.C. : I.B.A.N
FR18 4003 1000 0100 0030 6514 516

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE



COPIE ()

Références :
114 674 / VL / 80
Acte 16.9666 (SF1)

SOMMATION INTERPELLATIVE

Le LUNDI DIX-HUIT JUILLET DEUX MILLE SEIZE

Je, Me Sandrine ANGLA, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice dont le siège social est à TOULOUSE (31047), 116, Route d'Espagne, soussignée,

A : S.A. AEROPORT DE TOULOUSE BLAGNAC
(A.T.B.)

au capital de 148.000,00 EUROS
immatriculée au RCS TOULOUSE
sous le n° 493 292 403
BATIMENT LA PASSERELLE
AEROPORT CS 90103
31700 BLAGNAC

Pris(e) en la personne de son représentant légal domicilié à cet effet au dit siège social
où étant et parlant comme il est indiqué au Procès-Verbal de Signification annexé

A LA DEMANDE DE :

Madame BEER-DEMANDER Chantal
Mère au foyer, de nationalité Française né(e) le 04/03/1954 à PARIS
32 avenue Lamartine - 31100 TOULOUSE

Et de :Monsieur BORRAS Stéphane
Assistant social, de nationalité Française né(e) le 26/10/1965 à TOULOUSE
7 rue de l'Aspin - 31100 TOULOUSE

Et de :Monsieur GUTIERREZ Christian
Retraité, de nationalité française né(e) le 11/05/1950 à MONTECH
12 rue de la Vienne - 31100 TOULOUSE

Et de :Madame MARTIN Myriam
professeur, de nationalité française né(e) le 17/03/1968 à Lavelanet
30 chemin Mal Clavel - 31500 TOULOUSE

Et de :Association COLLECTIF CONTRE LES NUISANCES AERIENNES DE
L'AGGLOMERATION
immatriculée au RCS sous le n° 439 426 826, ayant son siège
TOULOUSAIN (CCNAAT) 32 avenue Lamartine - 31100 TOULOUSE
agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié à cet effet au
dit siège social

Et de :Monsieur UNION SYNDICALE SOLIDAIRES DE HAUTE-GARONNE
52 rue Jacques Babinet BP 22351 - 31023 TOULOUSE CEDEX 1

Et de :FSU 31 ayant son siège
53 rue Jacques Babinet - 31100 TOULOUSE
agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié à cet effet au
dit siège social

Elisant domicile en notre Etude

JE VOUS SIGNIFIE DIS ET DECLARE QUE :

La société AEROPORT DE TOULOUSE-BLAGNAC (ATB) est une société anonyme dont le capital est détenu à hauteur de 49.99 % par la société chinoise CASIL EUROPE moyennant le prix de 4.163,00 euros par action soit 307.999.555 euros. Ces parts ont été acquises suivant cession auprès de l'Etat.

Les parties requérantes contestent cette privatisation devant le TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS afin d'obtenir la nullité des actes afférents à cette cession, affaire pendante.

Le nouvel actionnaire chinois CASIL EUROPE et l'Etat Français sont liés par un pacte d'actionnaire venant remettre en question les équilibres politiques au sein de votre société, la S.A. AEROPORT DE TOULOUSE BLAGNAC (A.T.B.).

Ledit pacte n'apparaît pas au cahier des charges de la privatisation et prévoit plusieurs dispositions assurant le contrôle de la société par l'actionnaire minoritaire chinois au détriment de l'intérêt général constituant un abus de majorité.

En conséquence,

JE VOUS FAIS SOMMATION :

- De me communiquer la date de la prochaine Assemblée Générale
- De me remettre copie du pacte d'actionnaire
- De me communiquer tous les documents, éléments légaux ayant rapport avec ledit pacte et l'Assemblée Générale en instance

TRES IMPORTANT

Faute par vous de satisfaire à la présente sommation, la partie requérante saisira les tribunaux afin de vous y contraindre sous astreinte.

En outre, elle se réserve d'ores et déjà le droit de solliciter à votre rencontre tout dommage et intérêt en réparation du préjudice subi.

CE A QUOI IL M'A ETE REPONDU :

"Je vous répondrai éventuellement par le biais d'un conseil".

Requis de signer : A satisfait sur l'original

Réponse contre laquelle j'ai émis toute réserve au nom de la partie requérante.

Sous toutes réserves

Cet acte a été remis au(x) défendeur(s), dans les conditions indiquées au P.V. de Signification Annexé
- SOUS TOUTES RESERVES - DONT ACTE

La Copie du présent acte comporte 4 Feuilles

PROCES-VERBAL de SIGNIFICATION

Le LUNDI DIX-HUIT JUILLET DEUX MILLE SEIZE

lors de la signification de la copie du présent acte à :

S.A. AEROPORT DE TOULOUSE BLAGNAC (A.T.B.) au capital de 148.000,00 EUROS

immatriculée au RCS TOULOUSE sous le n° 493 292 403

BATIMENT LA PASSERELLE AEROPORT CS 90103 31700 BLAGNAC

Au domicile du destinataire, j'ai rencontré M. CAROL Pierre Jean, en sa qualité de Directeur du service juridique, ainsi déclaré(e), qui a indiqué être habilité(e) à recevoir la copie de l'acte.

La copie de l'acte signifié lui a été laissée sous enveloppe fermée, ne portant d'autres indications que d'un côté les nom et adresse du destinataire de l'acte et, de l'autre côté, le cachet de notre étude apposé sur la fermeture du pli.

Un avis de passage daté de ce jour, mentionnant la remise de la copie, la nature de l'acte, le nom du requérant, ainsi que le nom de la personne ayant reçu la copie de l'acte, a été laissé au domicile ou à la résidence du destinataire.

L'avis de signification prévu par l'article 658 du Code de procédure Civile, contenant copie de l'acte signifié, est adressé le jour même ou le premier jour ouvrable.

Cet acte a été remis par Clerc, suivant les déclarations, qui lui ont été faites. Je vise, conformément à la Loi, les mentions relatives à la signification. COUT définitif détaillé de l'ACTE. La copie de cet acte comporte 4 Feuilles Acte soumis à la Taxe Forfaitaire

DETAIL DU COUT DE L'ACTE

Emolument a.R444-3 C. Com	40.76
Emolument complémentaire a.A444-18 :	75.00
Frais de déplacement a.A444-48	7.67
Total Hors-Taxes	123.43
TVA au taux de 20.00 %	24.69
Taxe forfaitaire a.302 bis Y CGI	13.04
Affranchissement	1.40
COUT D'ACTE TOTAL T.T.C.	162.56



Sandrine ANGLA
Huissier de Justice

